COLLOQUE ANNUEL

Impact de la criminalité économique et des nouvelles technologies sur les services financiers

1er novembre 2023
Université Laval

LABORATOIRE EN DROIT DES SERVICES FINANCIERS
Unité mixte de recherche

PRÉSENTATION

Créé en 2022, le Laboratoire en droit des services financiers (LABFI) de la Faculté de droit de l'Université Laval est une structure novatrice d'enseignement et de recherche qui vise à préparer une relève qualifiée en droit des services financiers, à stimuler la recherche sur les enjeux réglementaires et organisationnels dans cette industrie et, plus largement, à favoriser la protection des consommateurs de services bancaires, d'investissement et d'assurance. En outre, le LABFI organise un colloque annuel qui permet de réfléchir et d'échanger plus ouvertement au sujet de ces questions.

Le second colloque annuel du LABFI s'intéresse de manière transversale à la criminalité économique et aux nouvelles technologies dans les services financiers. Présente dans toutes les sphères d'activités, la criminalité économique n'épargne personne; elle concerne autant les particuliers que les entreprises et les sociétés étatiques. Du détournement de fonds au blanchiment d'argent, en passant par la fraude à la Ponzi, les arnaques amoureuses, de grands-parents ou par hameçonnage, ainsi que la fraude du président et les rançongiciels, les différentes formes de la criminalité financière peuvent engendrer des conséquences considérables tant sur le plan individuel que collectif. Plus particulièrement, la lutte au blanchiment d'argent constitue une priorité et un enjeu d'intérêt public à l'échelle planétaire. En raison de sa nature plus discrète par son emploi de stratagèmes ingénieux et frauduleux, la prévention et la détection de cette facette de la criminalité constituent un défi de taille pour le régulateur. Pour contrer ce fléau, le régulateur et le public s'en remettent largement à la mise en place de mécanisme de détection au sein des témoins en première ligne de ces crimes que sont les institutions financières.

Au fil des dernières années, l'écosystème bancaire et financier s'est métamorphosé drastiquement par le développement de monnaies virtuelles et de cryptoactifs, par l'utilisation accrue des services électroniques pour les paiements et les opérations bancaires, par l'automatisation croissante des décisions financières et par le potentiel offert par l'intelligence artificielle. Attrayant pour le consommateur et les entreprises, certes, mais quel terreau fertile à la criminalité ! Les défis posés par ces récentes innovations technologiques inquiètent sérieusement le régulateur.

Ce colloque propose un dialogue sur les enjeux de deux thèmes fondamentaux de la criminalité économique. Sous le premier thème, les conférenciers portent leur attention sur la prévention du blanchiment d'argent à l'ère numérique. Plus particulièrement, ils examinent les principes internationaux d'encadrement de ce phénomène dans le secteur de l'assurance, son encadrement au Canada par l'imposition d'obligations aux institutions financières ainsi que les nouveaux défis que cela suscite. Sous le second thème, l'interconnexion entre les nouvelles technologies, la fraude et la protection du public sera mise en lumière. Plus spécifiquement, les conférenciers s'intéressent à la prévention de l'arnaque à la cryptomonnaie, au rôle des institutions financières dans la détection de la fraude du président ainsi qu'aux enjeux en matière d'intelligence artificielle, d'éthique et protection des consommateurs de services financiers au regard des conseillers-robots.

PROGRAMME

MERCREDI 1er NOVEMBRE 2023

Université Laval, Pavillon Alphonse-Desjardins, salle Hydro-Québec

12h45 ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

13h MOT DE BIENVENUE
Cinthia Duclos, Université Laval

13h10 CONFÉRENCE INTRODUCTIVE – COMPLEXIFICATION DE LA LUTTE AU BLANCHIMENT D'ARGENT
Jennifer Vancol-Fable, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)

13h25 THÈME 1 - ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET TECHNOLOGIQUES DE LA PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT
Présidence de panel : Sylvie Poliquin, Beneva

13h35 PRINCIPES INTERNATIONAUX D'ENCADREMENT DU BLANCHIMENT D'ARGENT DANS LES SERVICES FINANCIERS : L'EXEMPLE DU SECTEUR DES ASSURANCES
Patricia Akiobe, Université Laval

13h55 QUELLES OBLIGATIONS POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADIENNES DANS LA LUTTE AU BLANCHIMENT D'ARGENT
Sylvie Archambault, Mouvement Desjardins

14h15 BLANCHIMENT D'ARGENT À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE : DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LE RÉGULATEUR CANADIEN
Marc Lacoursière et Marziyeh Asghar Poor, Université Laval

14h35 DISCUSSION ET QUESTIONS DU PUBLIC

15h05 PAUSE CAFÉ

PROGRAMME (suite)

MERCREDI 1er NOVEMBRE 2023

Université Laval, Pavillon Alphonse-Desjardins, salle Hydro-Québec

15h30 — **THÈME 2 - NOUVELLES TECHNOLOGIES, FRAUDES ET PROTECTION DU PUBLIC**
Présidence de panel : L'honorable Frédéric Pérodeau, Cour supérieure du Québec.

15h40 — **ARNAQUE À LA CRYPTOMONNAIE : PRÉVENTION ET RÉGULATION DE LA DISTRIBUTION DES CRYPTOACTIFS**
Lise-Estelle Brault, Autorité des marchés financiers

16h — **FRAUDE DU PRÉSIDENT : RESPONSABILITÉ, RÔLE ET RISQUES POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**
Marie-Julie Lafleur, BCF

16h20 — **ENJEUX ÉTHIQUES PRAGMATIQUES DE L'IMPLANTATION DES CONSEILLERS-ROBOTS DANS LE MONDE FINANCIER QUÉBÉCOIS**
Michel Mailloux, Collège des professions financières

16h40 — **DISCUSSION ET QUESTIONS DU PUBLIC**

17h10 — **CONFÉRENCE DE CLÔTURE : LA CONFORMITÉ D'ENTREPRISE COMME REMPART À LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE À L'ÈRE DES FINTECHS**
Angélique Prono, Banque Nationale

17h25 — **MOT DE LA FIN**
Cinthia Duclos, Université Laval

17h30 — **COCKTAIL & RÉSEAUTAGE**

CONFÉRENCE INTRODUCTIVE

COMPLEXIFICATION DE LA LUTTE AU BLANCHIMENT D'ARGENT

Dans le cadre de cette conférence introductive, la conférencière présentera le phénomène du blanchiment d'argent et du fléau qu'il représente au Canada et à l'échelle mondiale. Elle discutera de la complexification de ce phénomène au fil du temps et des répercussions de celle-ci sur les mesures de détection et de prévention en place. Enfin, le rôle du CANAFE et les principaux piliers de la lutte au blanchiment d'argent seront abordés en guise d'introduction au premier thème du colloque.

JENNIFER VANCOL-FABLE

Chef d'équipe par intérim, Bureau de Montréal, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)

Jennifer Vancol-Fable est gestionnaire intérimaire au bureau de Montréal de CANAFE, soit l'unité du renseignement financier et le superviseur en matière de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada. Madame Vancol-Fable est détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et d'une maitrise en administration, spécialisation en lutte contre les crimes financiers de l'Université de Sherbrooke. Avant de se joindre à CANAFE, Madame Vancol-Fable a travaillé dans le domaine bancaire pendant près de 10 ans.

THÈME 1

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET TECHNOLOGIQUES DE LA PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT

Ce thème s'intéresse à la prévention du blanchiment d'argent à l'ère numérique en posant un regard sur les principes internationaux d'encadrement de ce phénomène, sur les obligations imposées aux institutions financières canadiennes pour lutter contre celui-ci et sur les nouveaux défis de régulation que suscite le recours aux nouvelles technologies.

Présidence de panel

SYLVIE POLIQUIN

Directrice principale conformité, Beneva

Madame Poliquin détient un baccalauréat en administration des affaires et une licence en sciences comptable de l'Université Laval. Elle a obtenu le titre de Comptable professionnel agréé en 1998. Elle possède plus de 22 ans d'expérience en conformité et a occupé divers postes dans ce domaine pour deux grandes compagnies d'assurance. Dans son passé, elle a été responsable du programme de formation des employés de ces entreprises pour différents sujets de la conformité, dont celui sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

Depuis 2013, elle occupe des postes de gestionnaire chez SSQ Assurance/Beneva. Dans son rôle actuel, elle dirige l'ensemble des activités de conformité de la seconde ligne de défense et veille à la mise en place des requis en matière de conformité dans tous les secteurs de l'organisation. Ses équipes sont composées d'employés spécialisés et multidisciplinaires responsables de la conformité réglementaire et opérationnelle ainsi que la surveillance des réseaux de distribution chez Beneva. À cet effet, ses employés répondent aux diverses questions d'application réglementaires liées notamment à la lutte contre le blanchiment d'argent, à la protection des renseignements personnels, au traitement des plaintes, à la distribution des produits, etc.

THÈME 1 (SUITE)

PRINCIPES INTERNATIONAUX D'ENCADREMENT DU BLANCHIMENT D'ARGENT DANS LES SERVICES FINANCIERS : L'EXEMPLE DU SECTEUR DES ASSURANCES

La professeure Akiobe brossera un portrait du Groupe d'action financière (GAFI), soit l'organisme au cœur des actions sur le plan international, et des principales normes internationales visant à prévenir les activités illégales et les dommages qu'elles causent à la société. Elle portera une attention plus particulière aux recommandations et aux initiatives du GAFI et d'autres organisations touchant la prévention du blanchiment d'argent dans le secteur des assurances, sur la base de son expérience à titre de membre du Forum sur la Criminalité Financière de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).

PATRICIA AKIOBE

Professeure adjointe, Faculté des sciences sociales – École de travail social et de criminologie, Université Laval

Patricia Akiobe est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université Laval. Elle est professeure en criminologie à l'École de Travail social et de Criminologie de l'Université Laval (Québec). La professeure Akiobe s'intéresse particulièrement à la lutte contre la criminalité économique et financière. Actuellement, ses intérêts de recherche portent sur la conformité aux lois anticorruption, les enjeux contemporains de la lutte contre le blanchiment d'argent, la régulation du jeu en ligne, les innovations technologiques et la fraude, la responsabilité des organisations et la justice réparatrice. Par ailleurs, la professeure Akiobe a une expérience considérable dans la régulation des marchés financiers acquise auprès des régulateurs nationaux et internationaux. Elle a notamment été membre du Groupe de Travail sur le Crime Financier (Financial Crime Task Force) de l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA) et siège actuellement sur le comité juridique de Transparency International-Canada.

THÈME 1
(SUITE)

QUELLES OBLIGATIONS POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADIENNES DANS LA LUTTE AU BLANCHIMENT D'ARGENT

Dans le prolongement des principes internationaux d'encadrement du blanchiment d'argent dans les services financiers, la conférencière s'intéressera aux mesures mises en place au pays pour prévenir celui-ci. Dans ce contexte, elle portera une attention particulière aux obligations qui incombent aux institutions financières, comme les banques et les coopératives de crédit, notamment en matière de déclaration de renseignements afin de se conformer à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

SYLVIE ARCHAMBAULT

Directrice Opérations crimes financiers, Mouvement Desjardins

Titulaire d'un baccalauréat en histoire et d'une formation à HEC Montréal avec spécialisation en comptabilité, Sylvie Archambault travaille depuis plus de 20 ans en conformité réglementaire. Après plusieurs années au sein de la fonction publique fédérale à l'ARC comme auditrice fiscale et au CANAFE comme agente de conformité, elle s'est jointe au Mouvement Desjardins en 2014. Depuis lors et forte de ses nombreuses années d'expérience dans le domaine des crimes financiers, elle a été gestionnaire de plusieurs équipes opérationnelles spécialisées en lutte contre les crimes financiers.

BLANCHIMENT D'ARGENT À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE : DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LE RÉGULATEUR CANADIEN

Les conférenciers porteront un regard sur l'évolution des méthodes de paiement, incluant l'utilisation de la cryptomonnaie et plus largement l'usage des fintechs, ainsi que sur son impact sur la criminalité économique. Par la suite, ils analyseront le cadre canadien pour le blanchiment d'argent dans ce contexte en présentant les nouveaux défis qui en émergent pour le régulateur ainsi que quelques pistes de réflexion.

MARC LACOURSIÈRE

Professeur titulaire, Faculté de droit, Université Laval

Marc Lacoursière est professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval depuis 2000, et membre du Barreau du Québec depuis 1993. Il a obtenu son doctorat en droit bancaire d'Osgoode Hall Law School, Université York (Toronto) en 2001. Il est aussi titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (Université Laval). Ses projets de recherche portent sur les banques, la protection des consommateurs et le commerce électronique. Il est le coauteur (avec la professeure Nicole L'Heureux) des ouvrages Droit bancaire et Droit de la consommation. Il est membre du Comité consultatif sur la protection des consommateurs de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada depuis 2018 et du Comité consultatif des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers de l'Autorité des marchés financiers depuis 2023. Depuis 2021, il est le coprésident du Comité plurifacultaire d'éthique à la recherche de l'Université Laval.

MARZIYEH ASGHAR POOR

Candidate au doctorat en droit, Université Laval

Marzyeh Asghar Poor est étudiante au doctorat. Elle réalise sa thèse à l'Université Laval, sous la direction du professeur Marc Lacoursière. Cette étude s'intéresse au blanchiment d'argent à l'ère du numérique, en droit comparé de l'Union européen et du Canada. Elle est titulaire d'une maîtrise en droit international public de l'Université Shiraz en Iran. Elle a continué son parcours universitaire en Belgique, où elle a effectué un Master de spécialisation en droit international. Elle a travaillé comme conseillère juridique et conseillère en conformité à la banque pendant 10 ans en Iran. Elle a assumé des missions telles que la fourniture d'avis et de consultations juridiques aux dirigeants de la banque et aux différentes unités opérationnelles, la rédaction de contrats et de prêts, la gestion des risques, la représentation de la banque devant les tribunaux ou autres instances judiciaires, etc.

THÈME 2

NOUVELLES TECHNOLOGIES, FRAUDES ET PROTECTION DU PUBLIC

Ce thème s'intéresse à l'interconnexion entre les nouvelles technologies, la fraude et la protection du public. Dans une perspective préventive et éthique, les intervenants discutent de l'arnaque à la cryptomonnaie, de la fraude du président et des conseillers-robots.

Présidence de panel

L'HONORABLE FRÉDÉRIC PÉRODEAU

Juge de la Cour supérieure du Québec

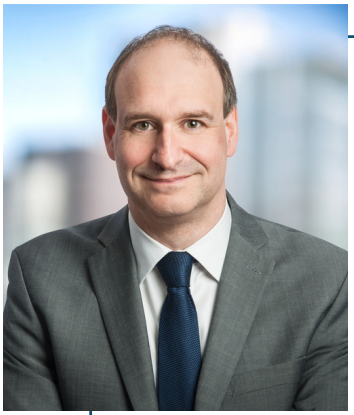

Frédéric Pérodeau est juge de la Cour supérieure du Québec depuis décembre 2020. Il y occupe les fonctions de juge coordonnateur des chambres civile et familiale du district de Montréal depuis novembre 2022. Monsieur le juge Pérodeau a été admis au Barreau du Québec en 1998 après avoir obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal où il s'est vu décerner la médaille de la Faculté. Il est également titulaire d'une maîtrise en droit des affaires de la même université et d'un baccalauréat en économique de l'Université du Québec à Montréal. Il détient les titres d'administrateur de sociétés certifié (ASC) et de juriste d'entreprises agréé (JEA.C).

Il a entrepris sa carrière au sein du cabinet McCarthy Tétrault, dont il est devenu associé en 2005. Il y a pratiqué dans les domaines du litige civil et commercial et de la responsabilité professionnelle. Au moment de sa nomination à la Cour supérieure, il était surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution à l'Autorité des marchés financiers, au sein de laquelle il a aussi occupé les fonctions de directeur principal des enquêtes et de directeur du contentieux.

ARNAQUE À LA CRYPTOMONNAIE : PRÉVENTION ET RÉGULATION DE LA DISTRIBUTION DES CRYPTOACTIFS

À la suite d'une présentation de différentes arnaques subies par des épargnants ayant acquis des cryptoactifs, la conférencière brossera le portrait de l'encadrement réglementaire de la distribution de ces produits financiers au Québec. La conférencière présentera l'effet préventif du cadre actuel ainsi que les limites de celui-ci dans un marché sans frontières à l'ère du numérique. Elle discutera enfin du rôle de l'éducation financière dans la prévention de telles arnaques.

LISE-ESTELLE BRAULT

Directrice principale Données, transformation numérique et innovation, Autorité des marchés financiers

Lise Estelle Brault est Directrice principale de la valorisation des données, de la transformation numérique et de l'innovation à l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité »). Elle dirige les initiatives de l'Autorité qui visent à développer l'expertise interne en matière de nouvelles technologies et de modèles d'affaires émergents dans l'industrie financière. Lise Estelle est également responsable du développement et de l'opérationnalisation de la gouvernance des données à l'Autorité. À ce titre, elle dirige une équipe responsable de créer et maintenir une culture de la donnée à l'Autorité et de contribuer à l'adoption de méthodes de valorisation des données dans l'organisation, afin de maximiser l'utilisation des données dans les processus décisionnels et opérationnels. Avant de se joindre à l'Autorité, Lise Estelle a cumulé dix ans d'expérience en gestion des risques financiers, notamment à la Caisse de dépôt et placement du Québec et chez Investissements PSP. Elle y a développé et appliqué des politiques relatives au risque de crédit, de contrepartie et des marchés privés tels l'immobilier et les placements privés.

Lise Estelle détient une maîtrise de la London School of Economics and Political Science où elle a étudié la finance et l'économie. Elle possède également un baccalauréat bidisciplinaire en mathématique et économie de l'Université de Montréal. En 2017, elle a remporté le prix Étoile montante de l'Association des femmes en finance du Québec.

THÈME 2

FRAUDE DU PRÉSIDENT : RESPONSABILITÉ, RÔLE ET RISQUES POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

La conférence proposera une présentation des principaux éléments constitutifs de la fraude du président, de l'apport des nouvelles technologies dans ce stratagème ainsi que des principaux préjudices qui en découle pour les entreprises. Sur la base de récents développements jurisprudentiels, la conférencière discutera ensuite de la responsabilité des institutions financières et des clients dans la prévention de cette fraude. Elle proposera aussi des pistes de solutions afin de réduire les risques inhérents à cette fraude pour ces institutions et leurs clients.

MARIE-JULIE LAFLEUR

Associée, BCF

Diplômée du baccalauréat en droit de l'Université Laval, Marie-Julie Lafleur est avocate et associée au cabinet BCF. Elle exerce en litige civil et commercial ainsi qu'en matière de droit bancaire, de droit administratif et de responsabilité professionnelle. Elle a également développé une expertise importante en matière d'actions collectives. Marie-Julie plaide régulièrement devant les tribunaux civils et participe à la préparation des dossiers, à la rédaction des procédures et aux recherches juridiques. Marie-Julie a récemment reçu le prix Rising Stars décerné par Lexpert aux avocats de moins de 40 ans s'étant le plus démarqués au Canada en 2022. Au cours de ses études, Marie-Julie s'est vue décerner plusieurs prix, dont une bourse d'admission de l'Université Laval, une bourse d'excellence en droit administratif et constitutionnel et l'inscription au tableau d'honneur de sa promotion (2002-2005).

THÈME 2 (SUITE)

ENJEUX ÉTHIQUES PRAGMATIQUES DE L'IMPLANTATION DES CONSEILLERS-ROBOTS DANS LE MONDE FINANCIER QUÉBÉCOIS

L'intervention portera sur les enjeux éthiques et pratiques de l'implantation de conseillers-robots dans les services financiers. De très nombreux enjeux apparaissent dans tous les aspects du conseil en matière d'investissement. Le conférencier propose à cet égard une réflexion en trois temps. Le premier segment philosophique portera sur les éléments éthiques et moraux. Dans le second volet, il abordera les aspects liés à la clientèle, dont la connaissance des clients, la rationalité de ces derniers ainsi que leur vulnérabilité conséquente. Enfin, les éléments qui concernent l'ensemble des métiers financiers, soit la compétence des intervenants et le contrôle du conseil donné, seront abordés.

MICHEL MAILLOUX

Planificateur financier et éthicien, directeur du Collège des professions financières

Michel Mailloux détient un baccalauréat en administration des affaires et une maîtrise en administration des affaires de HEC Montréal. En 1991, il a participé à la fondation de l'Institut québécois de la planification financière (IQPF). Au sein de cet institut, Monsieur Mailloux a effectué trois mandats comme président. Depuis 2000, Monsieur Mailloux est président de la firme de consultation Mailloux et associés. Il agit aussi comme enseignant depuis 2004 dans les domaines de l'éthique et de la finance. Il y a près d'une dizaine d'années qu'il occupe le poste de président et d'associé au Collège des professions financières. Monsieur Mailloux est aussi l'auteur de publications dans le domaine des services financiers portant sur divers sujets, dont la gouvernance des cabinets, les rôles du dirigeant responsable sous la LDPSF, la politique de lutte au blanchiment de capitaux ainsi que les robots financiers et l'IA.

CONFÉRENCE DE CLÔTURE

LA CONFORMITÉ D'ENTREPRISE COMME REMPART À LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE À L'ÈRE DES FINTECHS

Dans le prolongement des conférences précédentes portant sur l'encadrement et la prévention des différentes facettes de la criminalité financière, cette conférence proposera un regard pratique sur la réalité des institutions financières face à ce phénomène. La conférencière présentera les principaux éléments au cœur de leur programme de conformité visant à prévenir les risques découlant du blanchiment d'argent et d'autres formes de fraudes, ainsi que sa constante évolution pour s'ajuster aux méthodes criminelles inspirées des nouvelles technologies. Enfin, elle partagera sa vision de l'avenir quant à l'apport des nouvelles technologies dans le secteur financier et aux risques qui y sont inhérents.

ANGÉLIQUE PRONO

Directrice principale, Programmes de conformité et fraude, Banque Nationale

Avec 20 ans d'expérience dans le domaine bancaire, Angélique Prono occupe depuis 2017 le poste de Directrice principale, Programme de conformité en lien avec le Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, les Sanctions économiques, l'Anti-corruption et la Gouvernance à la Banque Nationale du Canada. Membre du Barreau du Québec, elle est aussi détentrice d'une Maîtrise en Droit des affaires internationales de l'Université de Toulouse (France). Elle détient également la certification CAMS. Depuis 2012, Madame Prono est conférencière périodique à l'Université de Toulouse (France) et à l'Université de Strasbourg (France) sur le thème du blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans une économie mondialisée.

LABORATOIRE EN DROIT DES SERVICES FINANCIERS

Sous la direction scientifique des professeurs Cinthia Duclos et Marc Lacoursière, le colloque est organisé par le Laboratoire en droit des services financiers (LABFI). Le Laboratoire est une structure d'enseignement et de recherche créée en mai 2022 à l'Université Laval sous forme d'unité mixte de recherche.

Le Laboratoire vise à préparer une relève qualifiée en droit des services financiers (bancaire, assurance de personnes et de dommages, investissement et valeurs mobilières), à alimenter et à contribuer aux échanges sur le cadre juridique et sur les pratiques de gouvernance dans cette industrie et à favoriser la protection des consommateurs.

Nous vous invitons à visionner notre vidéo promotionnelle et à visiter notre page Web pour en savoir plus!

MERCI À NOS PARTENAIRES!

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

beneva

Faculté de droit UNIVERSITÉ LAVAL

COLLÈGE DES PROFESSIONS FINANCIÈRES

BCF

BANQUE NATIONALE

UNIVERSITÉ LAVAL
Faculté des sciences sociales
École de travail social et de criminologie